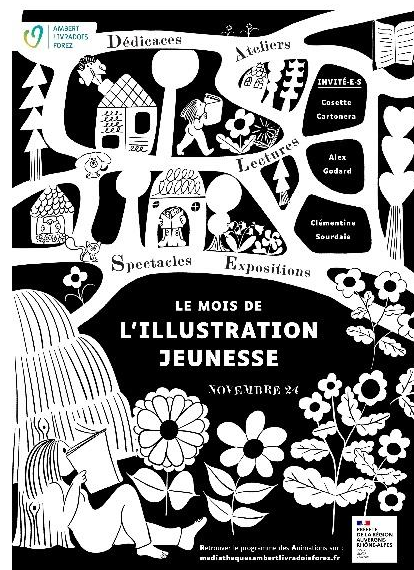


Concours d'art postal

Médiathèques Ambert Livradois Forez

Thème : La Forêt Enchantée

du 2 septembre au 27 octobre 2024



C'est quoi l'Art Postal ?

L'Art Postal, c'est le plaisir de créer et d'échanger par voie postale des enveloppes personnalisées, illustrées en jouant avec les matériaux, le timbre, l'adresse, les tampons... Les années 1960 marquent la naissance de cette pratique artistique. Mais la pratique du *Mail Art* trouve ses origines bien avant. Ainsi dès l'invention de la carte postale (Autriche XIXème Siècle) et du timbre (Angleterre 1840 et France 1848), les premiers envois illustrés apparaissent. Assez tôt quelques artistes ou personnalités tel que Mallarmé, Apollinaire ou Marcel Duchamp décorent leurs courriers. C'est un appel à la créativité pour un plaisir pur et simple !

Règlement du concours

Article 1 – Présentation

Dans le cadre du mois de l'illustration jeunesse 2024, les médiathèques Ambert Livradois Forez proposent un concours d'art postal du 2 septembre au 27 octobre 2024.

Le but du jeu est simple : créer ou personnaliser une enveloppe en laissant libre cours à votre imagination. Toutes les techniques créatives sont possibles : peintures, dessins, gravures, photos, collages, créations à plat ou en relief... Les seules limites étant la possibilité d'envoyer votre création par La Poste avec le bulletin d'inscription ci-après à l'adresse suivante :

Réseau des médiathèques

CC Ambert Livradois Forez

15 avenue du 11 novembre

BP71

63600 Ambert

À l'issue de la réception de toutes les enveloppes, vous pourrez retrouver les œuvres reçues en exposition à la médiathèque d'Ambert. Vous pourrez alors voter pour votre création préférée dans chaque catégorie.

La remise des prix aux gagnant.e.s est prévue le samedi 23 novembre à 10h.

Article 2 – Condition de participation

Ce concours d'Art Postal est ouvert gratuitement à toutes et tous, sans distinction d'âges ou de zones géographiques. Il n'y a pas de frais d'inscription.

Vous pouvez participer dans l'une des 3 catégories :

- catégorie « enfant » (moins de 12 ans)
- catégorie « adolescent » (entre 12 ans et 18 ans)
- catégorie « adulte »

Le bulletin d'inscription ci-dessous devra être rempli et inséré dans l'enveloppe illustrée. Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par La Poste de l'enveloppe.

Nous n'accepterons que des œuvres d'Art Postal originales, aucune photocopie ou impression par ordinateur ne sera acceptée. L'enveloppe ne devra comporter aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur.e.. Chaque oeuvre sera identifiée par un numéro de référence pour garantir l'impartialité du jury.

Date limite de réception : dimanche 27 octobre 2024.

La participation implique de la part des participant.e.s, l'acceptation du présent règlement et la cession du droit de reproduction et de représentation des œuvres, ainsi que les droits de procéder à l'exposition des réalisations en tous lieux.

Les œuvres ne seront pas retournées. Elles pourront être retirées à la médiathèque d'Ambert après la clôture de l'exposition prévue.

Article 3 –Thème

Le thème retenu est : « la Forêt Enchantée »

Article 4 – Sélection

La Communauté de communes et le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez se réservent le droit de ne pas sélectionner pour le concours des œuvres ne répondant pas au thème précité ou au contenu inapproprié.

Article 5 – Exposition

Les œuvres d'art envoyées par les participant.e.s feront l'objet d'une exposition publique du 4 au 23 novembre 2024 aux horaires d'ouverture de la Médiathèque d'Ambert.

L'exposition présentera l'ensemble des pièces réalisées par les participant.e.s (sous réserve de places suffisantes).

Article 6 : Le jury

Les enveloppes réceptionnées seront appréciées lors des passages du public de la Médiathèque entre le 4 et le 22 novembre. Chaque votant pourra mettre un coupon dans une urne avec le numéro de son œuvre préférée par catégorie.

Article 7 – Récompenses

Les 1ers prix seront pour les 3 catégories : un livre dédié par un ou une des auteur.e.s invité.e.s dans le cadre du mois de l'illustration jeunesse 2024.

Les lauréat.e.s du concours seront averti.e.s personnellement. La remise des prix aura lieu le samedi 23 novembre à 10h.

Article 8 - Cession de droits

Par l'acceptation du présent règlement, les participant.e.s consentent à rendre leur œuvre publique et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférents : communication de l'œuvre au public par voie d'affichage, dans le cadre de l'exposition publique, articles de journaux ou magazines, audiovisuelle, numérique (toute publication sur réseaux – Internet ou Intranet -, sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.) ... effectuées par le réseau des médiathèques. Ils acceptent que leurs œuvres soient photographiées par le public.

Article 10 - Non-respect du règlement

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent.

Article 11 – Annulation

La communauté de communes et le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez se réservent le droit de modifier ou d'annuler les conditions de ce règlement.

Bulletin de participation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Catégorie : - de 12ans /+ de 12 ans / adulte

Téléphone :

Adresse courriel :

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte totalement les conditions.

Date et signature :

Signature des parents pour les mineurs :